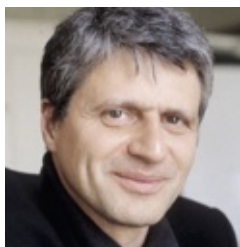


L'AUTEUR



Sebastian ROCHÉ est directeur de recherche au CNRS, Pacte-Institut d'études politiques, Université de Grenoble.

✓ À ÉCOUTER

Jeudi 12 avril 2012, Sebastian Roché reviendra sur les politiques de sécurité en France dans la partie « Actualités » de l'émission **La marche des sciences**, sur *France Culture* de 14h à 15h.
www.franceculture.com

la population, mais ont mis un accent particulier sur la lutte directe contre les désordres et la délinquance de rue.

En France, déployée à partir de 1999, la police de proximité se traduit par la présence de postes de police de quartier et de fonctionnaires qui y sont affectés en permanence, ce qui garantit leur visibilité et leur accessibilité. Elle cherche à créer des liens dans le voisinage avec les groupes sociaux divers, commerçants, établissements scolaires, associations sportives. Son objectif est double : la dissuasion, mais aussi le traitement en amont des problèmes qui aboutissent à des délits, tels les conflits de voisinage se traduisant parfois par des coups et blessures. Elle favorise particulièrement les enquêtes sur les petits délits, souvent négligés par rapport aux grandes affaires qui nécessitent une forte mobilisation des moyens.

Quelle efficacité attendre de la police communautaire ? L'évaluation des premiers dispositifs aux États-Unis a montré que, le plus souvent, les effets sur la délinquance de rue – principalement les vols qui touchent les voitures et les personnes, les coups et blessures, mais aussi les cambriolages – n'étaient pas significatifs,

bien que cela ait été le cas pour certains projets réalisés, par exemple en Australie. En revanche, on enregistre bien une diminution systématique des désordres ou incivilités – graffitis, dégradations diverses des lieux publics, dérapages verbaux –, ainsi qu'une augmentation de la confiance de la population, pourvu que la police patrouille à pied plutôt qu'en voiture.

Plus récemment, l'évaluation expérimentale de la police de voisinage, lancée en 2003 en Grande-Bretagne, a montré une plus-value contre les délinquances de rue. Dans une étude de 2006, Rachel Tuffin, Julia Morris et Alexis Poole, du *Home Office*, le Département britannique de l'Intérieur, ont montré que, comparées deux à deux, les zones expérimentales où la police de voisinage était déployée avaient de meilleurs résultats que les zones témoins : les quartiers où la police de voisinage s'était implantée présentaient une délinquance de rue jusqu'à 36 pour cent moindre (voir l'encadré ci-dessous).

Enfin, un effet indirect de la police communautaire sur la délinquance a été identifié par des chercheurs de l'Université de Denver, aux États-Unis : selon eux, une partie de l'effet de la police communautaire

La police de voisinage évaluée en Grande-Bretagne

En 2003, le *Home Office*, le Département britannique de l'Intérieur, a décidé de soutenir le déploiement d'équipes de police de quartier dans les forces de police régionales. En Grande-Bretagne en effet, les forces de police sont régionales avec un pilotage mixte, pour une part central à travers le *Home Office*, et pour une part local. Le *Home Office* définit une orientation de police – en l'occurrence la police de voisinage – et la soutient en mettant au point une doctrine, en mesurant les effets de sa mise en place dans des zones pilotes, et en participant au financement de sa diffusion.

La doctrine insiste sur l'entrée en relation avec les « voisinages », l'identification des problèmes locaux qui font que les personnes se sentent en insécurité, sur la décision partagée avec les partenaires quant aux actions à entreprendre et le suivi de la satisfaction des habitants. Cette doctrine a débouché sur la création de nombreuses équipes de police dans

le pays : 3 600 en 2010. Son efficacité a été évaluée en 2004-2005 par une recherche de type expérimental.

Les chercheurs ont constitué trois paires de sites aussi semblables que possibles en termes de variables qui affectent la délinquance de rue (l'urbanisation, la pauvreté ou la composition démographique du quartier, par exemple). Dans chaque paire, un site expérimental reçoit le nouveau programme de police de voisinage (la ville de Failsworth dans la métropole de Manchester, les sections électorales Ingol dans le comté du Lancashire, et New Parks dans le comté du Leicestershire, etc.) et un autre du même secteur ne modifie pas sa méthode de fonctionnement (le site de contrôle). On comptabilise les délits à deux moments distincts. La période de 12 mois qui précède la mise en œuvre est ensuite comparée avec celle, identique dans sa durée et sa structure, pendant laquelle la force de police a appliqué la nouvelle doctrine.

On observe ainsi des évolutions dans le nombre total des délits constatés par la police avant et pendant la mise en place de la police de voisinage, tout en comparant la zone expérimentale et la zone de contrôle. Par exemple, à Manchester, on observe que la délinquance de rue – vols de voitures, cambriolages, coups et blessures – a diminué entre les deux périodes dans les deux zones observées, mais plus dans la zone expérimentale de Failsworth (–23 pour cent) que dans la zone de contrôle (–13 pour cent), soit un écart de dix pour cent en faveur de Failsworth.

Dans tous les cas (toutes les paires de sites étudiées), les zones où la police de voisinage a été mise en place fournissent globalement de meilleurs résultats que les zones de contrôle, mais l'écart n'est significatif que pour le Lancashire. Dans cette région, une augmentation de la délinquance de rue a été observée (+24 pour cent) entre les



Un agent de police de voisinage britannique de dos.

deux périodes d'observation pour la zone de contrôle, mais pas pour la zone expérimentale d'Ingol, qui a connu une diminution (–12 pour cent). L'écart entre les deux éléments de la paire est donc très marqué (36 pour cent). La même tendance générale a été observée à partir des chiffres de la délinquance enregistrés par sondage et non plus par la police.

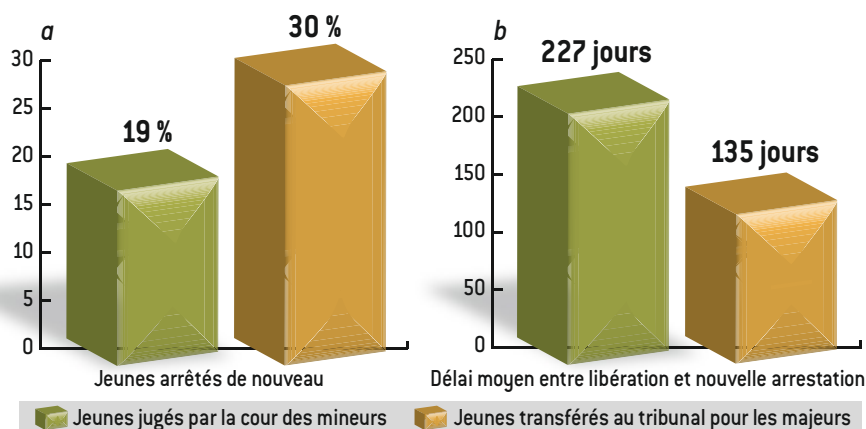
sur la délinquance de rue est liée à la diminution du nombre de désordres que cette organisation entraîne dans un quartier.

Les études sont encore trop peu nombreuses pour dire si la police communautaire est efficace à chaque fois pour faire baisser la délinquance. En outre, les effets mesurés rigoureusement d'une action de police, qu'elle soit préventive, dissuasive ou répressive, sur certaines délinquances, sont généralement modestes (entre cinq à dix pour cent). Néanmoins, les résultats obtenus jusqu'à présent font de la police communautaire une approche des plus prometteuses qu'il serait dommage d'abandonner, comme cela se passe actuellement en France depuis la décision présidentielle, en 2002, de supprimer la police de proximité.

Une police qui résout les problèmes

La police analytique est une autre voie prometteuse. Initialement confondue avec la police communautaire parce qu'elle découle aussi d'un diagnostic partagé par diverses organisations – la police, des entreprises, des associations, des collectifs d'usagers –, elle cherche à développer des réponses durables. Elle ne constitue pas une stratégie de police, mais plutôt une méthode. Elle consiste, pour la police, à identifier et hiérarchiser les problèmes, les analyser, concevoir des réponses, évaluer l'impact de chacune d'elles (cette méthode est connue sous son acronyme en anglais SARA). Par exemple, en 2002, des chercheurs américains ont montré comment la police avait, par cette voie, réduit les vols de matériels sur des sites de construction de logements : en 1999, la ville de Charlotte en Caroline du Nord, en plein essor, comptait 66 chantiers immobiliers, gérés par 48 entreprises différentes. Devant le nombre croissant de vols de matériel, notamment d'appareils électroménagers, la police a engagé la discussion avec les chefs de chantier pour mieux comprendre la situation, augmenté les patrouilles et enquêté sur les voleurs.

Les policiers sont arrivés à la conclusion que les voleurs n'étaient pas organisés et qu'ils étaient vite rebutés par les obstacles (ils laissaient les appareils intégrés dans une cuisine équipée, par exemple). Ils ont donc limité la facilité d'accès aux chantiers et recommandé de n'installer les appareils que lorsque les habitants



1. EN FLORIDE, LES MINEURS JUGÉS COMME DES MAJEURS sont plus nombreux à être arrêtés à nouveau que ceux jugés par la cour des mineurs (a) et récidivent plus souvent (b). C'est ce qu'a montré une étude réalisée par Donna Bishop et ses collègues dans les années 1990 sur 2 738 jeunes délinquants transférés en 1987 au tribunal pour les majeurs et autant de jeunes délinquants jugés par la cour des mineurs pour des délits similaires. La même étude, refaite sur des jeunes arrêtés en 1995-1996, confirme ces résultats.

avaient emménagé. Les chercheurs ont ainsi montré qu'en 2000, les vols d'appareils électroménagers avaient diminué de près de 50 pour cent par rapport à 1998 sur les chantiers qui avaient suivi les consignes, alors qu'ils restaient similaires sur les autres. En ne se contentant pas d'identifier les auteurs après coup, mais en cherchant, par une analyse des problèmes, à éviter que les délits soient commis, la police a diminué le nombre de différents types de vols de chantier. Bien d'autres exemples ont montré que cette approche est encourageante, notamment dans la lutte contre les trafics de drogue concentrés dans certains lieux.

Pour David Weisburd, de l'Université George Mason, aux États-Unis, et ses collègues, auteurs, en 2010, de la meilleure synthèse des études conduites aux États-Unis et en Grande-Bretagne, la police analytique serait même plus que prometteuse : elle serait efficace. Pour les sociologues, une approche est efficace lorsque trois études au moins convergent dans le même sens. Sur les 5564 études identifiées, les chercheurs américains ont retenu 10 études d'une rigueur satisfaisante, et 45 autres qu'ils ont analysées séparément, car elles suivaient bien des zones avant et après l'intervention, mais ne présentaient pas de groupe contrôle. Sur les dix études sélectionnées, huit montrent un effet en faveur de la police analytique, indiquant une diminution faible, mais significative, des délinquances ou des désordres.

Les 45 études sans groupe témoin sont aussi instructives. Parmi elles, 43 ont montré une diminution significative des délits étudiés, de 32 pour cent en moyenne. Cette proportion et la taille de l'effet bénéfique sont à nuancer par le fait

que ces études ont été déposées lors d'un concours organisé par le gouvernement américain sur la police analytique. Aussi, seules celles obtenant de bons résultats positifs ont probablement été présentées, mais cela montre que de nombreux services de police sont capables de mettre en œuvre cette approche.

En France, l'approche de la police analytique n'est pas réellement mise en œuvre. Certes, la police procède à des formes d'analyse des problèmes, notamment en consultant les décideurs sur l'aménagement des espaces collectifs (les gares, par exemple) avant leur construction. Elle le fait également au coup par coup pour des affaires importantes. Mais, pour la masse de la délinquance de rue, l'orientation est plutôt à la gestion verticale. La direction parisienne demande aux services des chiffres d'activité centrés sur l'après délit (faits élucidés, garde à vue). Au total, la doctrine de la police analytique n'est ni formalisée ni implantée par le recours à la formation ou à des circulaires imposant son utilisation...

Le dernier aspect que nous aborderons en matière de police est l'utilisation de la vidéosurveillance dans la lutte contre la délinquance. Cet outil remplit-il sa fonction ? La contribution de la vidéosurveillance à la lutte contre la délinquance a été évaluée plusieurs dizaines de fois, principalement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie. Une première méta-analyse a été produite en 2002 à Cambridge, en Grande-Bretagne, par Brandon Welsh et David Farrington, et une seconde en 2005 par Martin Gill et Angela Spriggs, de l'Université de Leicester, en Grande-Bretagne. Le Home Office a financé ces